Grâce au réseau public FIBRE CALVALDOS NORMANDIE, vous pourrez bientôt profiter d'Internet très haut débit à la maison!
Mais avant cela, la fibre optique doit être déployée. Elle arrivera prochainement dans votre commune, en empruntant notamment les poteaux téléphoniques ou poteaux électriques existants.

Or, le développement de la végétation sur votre propriété, aux abords de ces réseaux, ne permet pas l'accès des techniciens aux infrastructures. Nous avons donc besoin de votre intervention et vous sollicitons pour procéder aux travaux d'élagage nécessaires sur votre parcelle.

Le point sur la marche à suivre, ainsi que sur les règles et responsabilités de chacun.

UNE VÉGÉTATION BIEN ENTRETENUE, TOUT LE MONDE Y GAGNE!

Au-delà de constituer un préalable nécessaire au déploiement de la fibre, l'entretien de la végétation aux abords des réseaux revêt d'autres enjeux :

- La sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes
- La qualité de l'acheminement électrique ou téléphonique notamment lors des évènements climatiques
- L'obligation de visibilité et de circulation sur la voie publique, (circulation générale, engins agricoles, collecte des ordures ménagères, déneigement.....)

DANS QUEL CAS

VOTRE INTERVENTION EST NÉCESSAIRE ?

Il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage aux abords des réseaux et des poteaux qui les supportent, si l'arbre est situé sur votre propriété privée et qu'il déborde sur le domaine public où est implanté le réseau aérien concerné.



Si besoin, votre commune peut vous orienter vers des entreprises spécialisées!

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER

Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais. Pour votre sécurité, prenez connaissance des distances et des règles de sécurité à respecter sur le site web d'Enedis.

https://www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite



ATTENTION!

- Il est formellement interdit de monter sur les poteaux. Seuls les salariés d'Orange ou d'Enedis (et les sous-traitants dûment missionnés), sont formés à ce type d'opération et possèdent le matériel adéquat
- · Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne
- · Ne jamais toucher un câble à terre



CE QUE DIT LA LOI

Article L.51 du Code des postes et communications électroniques

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public, permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, sont accomplies par le propriétaire du terrain, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public.

EN CAS DE DÉFAILLANCE DU PROPRIÉTAIRE

Ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau, aux frais du propriétaire du terrain.

NOS CONSEILS POUR LA SUITE

Une fois les travaux d'élagage réalisés, le déploiement de la fibre pourra s'engager sur votre commune.

Néanmoins, vos responsabilités en tant que riverain d'un réseau électrique ou de télécommunication ne s'arrêtent pas là. Débroussaillage, coupe d'herbe, élagage...: des opérations d'entretien régulières sont nécessaires.



NE PLANTEZ PAS SOUS LES LIGNES

Si vous souhaitez procéder à de nouvelles plantations sur votre parcelle, prenez en compte les distances à respecter une fois les essences arrivées à maturité.



SOYEZ PRÉVOYANT

Entretenez la végétation régulièrement, avant qu'elle ne soit trop près des lignes.



FAITES LE POINT SUR VOS ASSURANCES

Vérifiez que votre assurance «responsabilité civile» prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

FIBRE CALVADOS NORMANDIE UN GRAND PROJET PUBLIC!

À la maison, en entreprise, à l'école, ou dans les établissements de santé... le numérique change profondément nos modes de vie. La fibre optique va progressivement remplacer l'ADSL et le réseau téléphonique en fil de cuivre, voués à disparaître.

Dans le Calvados, les opérateurs privés déploient la fibre sur 30 communes uniquement. Une intervention publique est donc nécessaire pour que personne ne soit exclu du très haut débit. C'est la mission du Département du Calvados, qui pilote le déploiement du réseau public Fibre Calvados Normandie, un projet cofinancé par l'Europe, l'État et la Région Normandie.

Ce nouveau réseau de fibre optique est mis en œuvre, dans le cadre d'une délégation de service public, par la société Covage.

Bientôt, internet à la vitesse de la lumière chez vous*!

Découvrez bientôt les avantages de la fibre : connexion internet fiable et ultrarapide, utilisation simultanée des appareils de toute la famille (smartphones, tablettes, TV, ordinateurs), accès aux toutes dernières technologies (contrôle d'équipements à distance, télésurveillance pour maintien à domicile, TV 4K...).

*Après souscription à un abonnement fibre auprès d'un apérateur présent sur le réseau.

MERCI DE PARTICIPER À LA RÉUSSITE DE CE GRAND PROJET PUBLIC!

Un projet porté par





Avec le soutien de











FIBRE

Calvados

NORMANDIE